

CODE	TYPE DE LICENCE	TARIF
LICENCES ENCADREMENT		
EIPS	Internationale Personne Satellite	63 €
EIV	Internationale Volontaire	63 €
EID	Internationale Dirigeant	94 €
ENGST	Nationale Commissaire Stagiaire	47 €
ENCOG	Nationale Commissaire C	63 €
EIRZT4X4	Internationale Responsable de Zone Trial 4X4	63 €
EICOB	Internationale Commissaire B	63 €
EICOACPR	Internationale Commissaire A Chef de Poste Route Auto	81 €
EICOACPC	Internationale Commissaire A Chef de Poste Circuit	81 €
ENCSST	Nationale Stagiaire Option Commissaire Sportif	68 €
ENJDRST	Nationale Stagiaire Option Juge Drift	68 €
ENJDR	Nationale Juge Drift	120 €
ENCSK	Nationale Commissaire Sportif Karting	110 €
EICSK	Internationale Commissaire Sportif Karting	140 €
EICS	Internationale Commissaire Sportif Auto	177 €
ENDCST	Nationale Stagiaire Option Directeur de Course	68 €
ENDCDR	Nationale Directeur de Course Drift	120 €
ENDCT4X4	Nationale Directeur de Course Trial 4x4	120 €
ENDCK	Nationale Directeur de Course Karting	110 €
EIDCK	Internationale Directeur de Course Karting	140 €
EIDCD	Internationale Directeur de Course Dragster	177 €
EIDCR	Internationale Directeur de Course Route Auto	177 €
EIDCCA	Internationale Directeur de Course Circuit Asphalte	177 €
EIDCCT	Internationale Directeur de Course Circuit Terre	177 €
EICTST	Internationale Commissaire Technique Stagiaire Auto	52 €
EICTC	Internationale Commissaire Technique C Auto	136 €
EICTB	Internationale Commissaire Technique B Auto	177 €
EICTA	Internationale Commissaire Technique A Auto	177 €
EICTSTK	Internationale Commissaire Technique Stagiaire Karting	52 €
EICTCK	Internationale Commissaire Technique C Karting	136 €
EICTBK	Internationale Commissaire Technique B Karting	177 €
EICTAK	Internationale Commissaire Technique A Karting	177 €
ENHST	Nationale Chronométréur Stagiaire	52 €
EICK	Internationale Chronométréur Karting	104 €
EICCR	Internationale Chronométréur C Route Auto	63 €
EICCC	Internationale Chronométréur C Circuit Auto	63 €
EICB	Internationale Chronométréur B Auto	177 €
EICA	Internationale Chronométréur A Auto	177 €
EIM	Internationale Médicale	177 €
ENM	Nationale Médicale	73 €
NP	Nationale Média	198 €

CODE	TYPE DE LICENCE	TARIF
LICENCES PRATIQUANT		
INTERNATIONALE		
ICCA	Internationale Concurrent Conducteur «A» Auto	1 476 €
ICCB	Internationale Concurrent Conducteur «B» Auto	794 €
ICCC	Internationale Concurrent Conducteur «C» Circuit Auto	498 €

CODE	TYPE DE LICENCE	TARIF
LICENCES PRATIQUANT (SUITE)		
INTERNATIONALE		
ICCD	Internationale Concurrent Conducteur «D» Auto	498 €
ICCCR	Internationale Concurrent Conducteur «R» Route Auto	498 €
ICCCJ	Internationale Concurrent Conducteur «C» Junior Circuit Auto	275 €
ICCCJR	Internationale Concurrent Conducteur Junior Rallye Auto	275 €
ICCF4	Internationale Concurrent Conducteur «C»F4	234 €
ICCCJOR	Internationale Concurrent Conducteur «C» Junior Off-Road	275 €
ICCDR	Internationale Concurrent Conducteur Dragster/Records	173 €
ICCR	Internationale Concurrent Conducteur Régularité	173 €
ICCRS	Internationale Concurrent Conducteur Restrictive Auto	498 €
ICCAK	Internationale Concurrent Conducteur «A» Karting	305 €
ICCBK	Internationale Concurrent Conducteur «B» Karting	280 €
ICCCJK	Internationale Concurrent Conducteur «C» Junior Karting	249 €
ICCCRK	Internationale Concurrent Conducteur «C» Restricted Karting	249 €
ICCCSK	Internationale Concurrent Conducteur «C» Senior Karting	255 €
ICT	Internationale Concurrent Tuteur	76 €
NATIONALE		
NCC	Nationale Concurrent Conducteur Auto	417 €
NJR	Nationale Junior Auto Rallye	127 €
NJC	Nationale Junior Auto Circuit	224 €
NCCT	Nationale Concurrent Conducteur Terre	224 €
NCCR	Nationale Concurrent Conducteur Régularité	127 €
NCCDR	Nationale Concurrent Conducteur Drift	165 €
NCCJD	Nationale Concurrent Conducteur Jeune Dragster	78 €
NEA	Nationale Entraînement Auto	99 €
NCKK	Nationale Concurrent Conducteur Karting	158 €
NCCCK	Nationale Concurrent Conducteur Cadet Karting	153 €
NCCMK	Nationale Concurrent Conducteur Minime Karting	80 €
NCCHK	Nationale Concurrent Conducteur H Karting	158 €
NECCJSK	Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Karting	97 €
NECCJSPK	Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Premium Karting	48 €
NECCCK	Nationale Entraînement Course Clubs Cadet Karting	71 €
NECCCPK	Nationale Entraînement Course Clubs Cadet Premium Karting	48 €
NECCMK	Nationale Entraînement Course Clubs Minime Karting	53 €
NECCMPK	Nationale Entraînement Course Clubs Minime Premium Karting	43 €
NECCMCK	Nationale Entraînement Course Clubs Minikart Karting	53 €
NECCMKPK	Nationale Entraînement Course Clubs Minikart Premium Karting	43 €
NEKHI	Nationale Entraînement Kart Historique	38 €
NECCHK	Nationale Entraînement Course Clubs H Karting	92 €
NECCHPK	Nationale Entraînement Course Clubs H Premium Karting	48 €
REGIONALE		
RCC	Régionale Concurrent Conducteur Auto	244 €
RCCT	Régionale Concurrent Conducteur Terre	102 €
RCCT4X4	Régionale Concurrent Conducteur Trial 4x4	102 €
RCCS	Régionale Concurrent Conducteur Slalom	143 €
RCCR	Régionale Concurrent Conducteur Epreuve d'accélération	71 €
RCCLC	Régionale Concurrent Conducteur Lycées dans la Course	112 €
RCCRES	Régionale Concurrent Conducteur Restrictive Auto	246 €

A ces tarifs s'ajoute la cotisation A.S.

CRÉATION	RENOUVELLEMENT	CODE A.S.	N° DE LICENCE
EXTENSION	DUPLICATA		

NOM suivi éventuellement du pseudonyme

PRÉNOM

SEXE F M

ADRESSE E-MAIL (mention à compléter lisiblement si vous possédez une adresse)

DATE DE NAISSANCE LIEU DE NAISSANCE NATIONALITÉ

N° DE TÉLÉPHONE ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ DE RÉSIDENCE

CODE POSTAL LOCALITÉ DE RÉSIDENCE

N° de permis de conduire

délivré le à

CODE LICENCE TARIF + garanties complémentaires TARIF + France Auto TOTAL (Hors cotisation AS)

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) indiquier vos nom et prénom

agissant en qualité de Père, Mère, Tuteur*

autorise mon enfant indiquier les nom et prénom

à prendre une licence à la FFSA pour l'année 2017.

Fait à Le

Signature obligatoire

*Rayer la mention inutile

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cet imprimé.
 Je m'engage à respecter les règlements de la FFSA et à ne pas m'adonner au dopage.
 Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information 4.091.607 - garanties de base jointe.

Fait à , le

■ Signature du demandeur

■ Cachet de l'Association Sportive

ABONNEZ-VOUS !

franceauto

AU CŒUR DU SPORT AUTOMOBILE



MAGAZINE PAPIER ET CAHIER DIGITAL EN LIGNE
 FRANCE AUTO : UNE OFFRE COMPLÈTE & COMPLÉMENTAIRE

AVANTAGE LICENCIÉ FFSA...

PROFITEZ DE L'OFFRE

3 € AU LIEU DE 24 € / AN

Je souhaite recevoir à l'adresse figurant sur ma licence 2017
 Cochez la(es) case(s) correspondant à votre choix, reportez le montant dans la case FA ci-contre et renseignez une adresse e-mail valide pour l'envoi du France Auto Le cahier digital.

France Auto (x4) + cahier digital Auto (x3) 3 €

France Auto Karting (x4) + cahier digital Karting (x3) 3 €

franceauto-ffsa.org

Cochez votre discipline principale ci-dessous

<input type="checkbox"/> 1 RALLYE	<input type="checkbox"/> 2 CIRCUIT	<input type="checkbox"/> 3 TOUT-TERRAIN
<input type="checkbox"/> 4 KARTING	<input type="checkbox"/> 5 MONTAGNE	<input type="checkbox"/> 6 VHC
<input type="checkbox"/> 7 DRIFT / ACCÉLÉRATION / SLALOMS		

Les informations qui vous sont demandées sont indispensables pour la délivrance de votre licence. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services de la FFSA ainsi qu'à ses organes.
 En application des articles 39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations que vous pouvez exercer en vous adressant à la FFSA.

- Si vous ne souhaitez pas que vos données soient communiquées à des tiers à des fins de prospection, veuillez cocher la case ci-contre.
- Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions commerciales de nos partenaires par voie électronique, veuillez cocher la case ci-contre.

Contrats souscrits par la FFSA auprès de la compagnie d'assurance AIG Europe Limited par l'intermédiaire du cabinet AON et réservés à ses licenciés.

Les accidents liés à la pratique du sport automobile sont le plus souvent exclus des contrats classiques d'assurance, notamment des contrats liés aux prêts bancaires.

Pour adapter et renforcer les garanties des licenciés, la FFSA met à leur disposition des garanties individuelles complémentaires, particulièrement au regard de leurs besoins personnels ou professionnels (artisan, entrepreneur...) auxquelles ils peuvent adhérer librement.

Pour en bénéficier, il suffit de cocher ci-dessous la ou les cases correspondant à votre choix et de compléter la zone concernée ci-contre. Le montant de la (des) garantie(s) choisie(s) devra être inclus dans le montant total du chèque, libellé et adressé à l'AS avec la demande de licence.

En cas de souscription conjointe «doublement capitaux» et «fractures brûlures», le total de la cotisation de ces 2 garanties est porté à 120 € frais et taxes inclus.

	Doublement capitaux*	Fractures / brûlures
Garantie individuelle complémentaire	Doublement des capitaux décès invalidité par accident de la garantie de base, soit au total : - 50 000 € en décès accidentel (70 000 € si le licencié est marié) - jusqu' à 400 000 € en cas d'invalidité accidentelle permanente, réductible selon barème contractuel.	Indemnité forfaitaire de 1 000 € maximum en cas de brûlures ou de fractures pour compenser des frais non pris en charge par la Sécurité Sociale et/ou mutuelle à l'hôpital ou lors du retour au domicile.
Cotisation annuelle	90 € frais et taxes inclus	40 € frais et taxes inclus
Mon choix	120 € frais et taxes inclus par an si souscription conjointe des 2 garanties	
	<input type="checkbox"/> J'adhère à la garantie individuelle complémentaire « doublement capitaux » et je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information d'assurance 4.091.407.** <input type="checkbox"/> Je n'adhère pas.	<input type="checkbox"/> J'adhère à la garantie individuelle complémentaire « fractures / brûlures » et je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information d'assurance 4.091.408.** <input type="checkbox"/> Je n'adhère pas.

*cette garantie ne peut être souscrite pour des mineurs de moins de 12 ans
 **Notices d'information consultables sur www.ffsa.org / VIE FÉDÉRALE / LICENCE FFSA / ASSURANCES / INDIVIDUELLE ACCIDENT GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Seules les demandes dûment complétées, datées et signées et accompagnées du règlement correspondant seront prises en compte par l'assureur.

Option à la carte (décès/invalidité permanente par accident et/ou indemnités journalières)
 Je déclare avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire directement auprès du cabinet AON, au 01 47 83 14 56, d'autres garanties individuelles complémentaires décès /invalidité permanente par accident et/ou indemnités journalières.

Fait à , le

Signature du demandeur
 (précédée de la mention « lu et approuvé »)

EXAMEN MÉDICAL

1. NOTE IMPORTANTE A L'USAGE DES LICENCIÉS

L'utilisation de la fiche médicale délivrée par la FFSA est obligatoire. Les règles déontologiques concernant le secret professionnel devront être respectées.

Les personnes peuvent soit s'adresser à un titulaire du Certificat d'Etudes Spéciales de Biologie et de Médecine du Sport ou d'une Capacité de Médecine du Sport ou encore d'un équivalent reconnu par le Conseil de l'Ordre des Médecins (la liste de médecins peut être consultée sur le site www.conseil-national.medecin.fr), soit à un membre de la Commission Médicale ou un membre du Groupe de Travail Médical Karting FFSA ou un Médecin Fédéral FFSA (auto ou karting, le cas échéant), soit à un généraliste régulièrement inscrit à un tableau de l'Ordre des Médecins.

NB : Les demandeurs d'une première licence internationale ou après 5 ans d'interruption devront subir un examen complet de la vue auprès d'un ophtalmologiste qualifié, examen qui devra obligatoirement comporter la mesure de l'acuité visuelle, l'étude de la vision des couleurs, la détermination du champ de vision, l'étude de la vision binoculaire, une recherche des troubles auditifs et vestibulaires (test de Fukuda conseillé). Les résultats de ces examens complémentaires seront annexés à la fiche médicale.

Une fois la fiche médicale dûment rédigée, le médecin examinateur devra remplir le certificat médical ci-contre. LE LICENCIÉ GARDERA UNE COPIE DU PRÉSENT FEUILLET.

Dans tous les cas, un licencié sous traitement médical prolongé ou continu devra en aviser impérativement le Médecin Fédéral National en lui faisant parvenir à la FFSA, sous pli confidentiel, la copie dudit traitement.

Nota 1 : Pour les sportifs de haut-niveau et les espoirs, la délivrance de la licence annuelle est subordonnée à la première visite médicale de l'année en cours, dont les modalités sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 février 2004 fixant la périodicité des examens médicaux. Cette visite pourra avoir lieu dans tout Centre Médico-sportif. Aussi, tout pilote de haut-niveau et espoir devra fournir, en même temps que sa demande de licence (dont la fiche médicale aura été remplie), l'attestation de la première visite de suivi sportif imposée à tout sportif de haut-niveau.

Nota 2 : La licence entraînement (hormis la licence H karting) nécessite un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile et/ou karting. Ne pas faire remplir la fiche médicale

Voir les informations également sur le site www.ffsa.org/RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ/RÉGLEMENTATION SPORTIVE/RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE/RÉGLEMENTATION MÉDICALE

2. NOTE IMPORTANTE A L'USAGE DU MÉDECIN EXAMINATEUR

Remplir la fiche médicale INTÉGRALEMENT et ne pas omettre d'apposer vos signatures et cachet dans le cadre « Certificat médical » prévu à cet effet, ci-dessous.

Le candidat à la pratique du sport automobile doit subir une visite médicale complète et sévère. Au cas où cet examen révélerait un risque, notamment pour ce qui concerne l'un des points mentionnés dans la fiche médicale ci-contre, il y a lieu de demander l'avis d'un Médecin Fédéral. En cas d'hypertension artérielle, d'infarctus récent ou ancien, de coronaropathie, de cardiopathie décompensée, demandez l'avis du Médecin Fédéral National.

Une amputation non appareillée ou appareillée de façon non fonctionnelle est incompatible.

Une amputation appareillée de façon fonctionnelle est compatible.

La limitation des grandes articulations, lorsqu'elle existe, doit être inférieure à 50%.

Les amputations des doigts de la main sont tolérées si la fonction d'opposition est conservée des deux côtés.

Si le sujet est diabétique insulo-dépendant, il doit vous présenter son schéma de traitement. Le dossier doit être adressé sous pli confidentiel au Médecin Fédéral National.

L'épilepsie non contrôlée est une contre-indication absolue.

L'usage régulier de médicaments pouvant perturber le comportement doit être signalé.

La prise de traitements comprenant certains anticoagulants (cf. art. 1.1.3. Réglementation Médicale) est une contre-indication à la pratique du sport automobile.

Les candidats qui postulent soit pour une licence « Régionale Concurrent Conducteur Restrictive Auto », soit pour une licence « Internationale Concurrent Conducteur Restrictive Auto », soit pour une Licence « Nationale Concurrent Conducteur H Karting » doivent obligatoirement être examinés par un Médecin Fédéral.

CERTIFICAT MEDICAL

NOM/PRÉNOM DU LICENCIÉ(E) :

- Ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du sport automobile.***
- Présente une contre-indication médicale à la pratique du sport automobile.***
- Demande l'avis du médecin fédéral et transmet la fiche médicale jointe.***

*Cochez la case correspondante

Date

--	--	--

Signature et cachet du médecin

FICHE MÉDICALE

À REMPLIR EN CAS DE DEMANDE DE L'AVIS DU MÉDECIN FÉDÉRAL NATIONAL ET À ENVOYER À :
MÉDECIN FÉDÉRAL NATIONAL - FFSA - 32 AVENUE DE NEW YORK 75781 PARIS CEDEX 16

VÉRIFIER PRÉALABLEMENT L'IDENTITÉ DU PATIENT

• NOM : PRÉNOM :

• Poids : Taille : Groupe sanguin et signe rhésus :

• Vaccin antitétanique fait le :

• Allergies : _____

• T.A. au repos : _____

• Pouls au repos : à l'effort (30 flexions en 45") :

1 minute après :

• Capacité vitale mesurée : appréciée : très bonne / bonne / insuffisante*

NB : Tous les 2 ans :

- A partir de 45 ans : épreuve d'effort maximale

- Pour les licences internationales : ECG 12 dérivations

• Réflexes tendineux : normaux / anormaux*

• limitations articulaires (lieu, degré) : non / oui* _____

• Amputation ou prothèse : non / oui* _____

• Amyotrophie : non / oui * _____

• Traitements à risque antidépresseurs et anticoagulants : non / oui * _____

• Etat de l'audition (voix chuchotée entendue à 3 mètres) : normal / anormal*

• Etat de la vue : acuité visuelle exigée avec ou sans correction 9/10 + 9/10. 10/10 + 08/10 toléré.

Acuité visuelle : avec sans correction : O.D. : /10 O.G. : /10

Port de lunettes : oui non Port de lentilles de contact : oui non

Vision des couleurs (pas de confusion des drapeaux utilisés en Compétition) : normale / anormale*

*Rayer la mention inutile

Les indications données par le médecin examinateur sont placées sous son entière responsabilité.

En cas d'anomalie ou de chiffres inférieurs, il doit faire appel à un médecin fédéral de la FFSA.

Le recours à un ophtalmologiste qualifié est :

Obligatoire pour l'obtention d'une première licence internationale ou après cinq ans d'interruption.

Vivement conseillée pour l'obtention d'une première licence d'une autre catégorie ou après cinq ans d'interruption.

Obligatoire pour le bilan d'une vision monoculaire plus ou moins réduite et non corrigible et une vision controlatérale à 10/10ème (à l'exclusion d'une cécité unilatérale totale et / ou d'une rétinopathie pigmentaire).

Dans un tel cas une licence peut être accordée quelque soit sa catégorie si :

• Le champ du regard est égal ou supérieur à 120°.

• La vision stéréoscopique est utilisable.

• La vision des couleurs est correcte.

Signature et cachet du médecin